

Annexe 48 :

SPECIFICATIONS TECHNIQUES D'AGREMENT POUR LES EMETTEURS/RECEPTEURS RADIOTÉLÉPHONIQUES VHF DES ENGINs DE SAUVETAGE

- Aspects Radioélectriques (ANRT-STA/IR-SMDSM-SAUVETAGE)-

I. INTRODUCTION :

Le présent document décrit les caractéristiques radioélectriques requises pour l'agrément des émetteurs/récepteurs radiotéléphoniques VHF utilisés dans les engins de sauvetages.

Les exigences en matière de compatibilité électromagnétique, de sécurité basse tension et d'exposition aux effets des rayonnements électromagnétiques, ne sont pas couvertes par la présente spécification technique.

II. REFERENCES NORMATIVES:

- **IEC 61097-12** : Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) - Partie 12: Radiotéléphone émetteur-récepteur portable VHF pour embarcation de sauvetage - Exigences d'exploitation et de fonctionnement, méthodes d'essai et résultats d'essai exigés.
- **ETSI EN 300 225** : Compatibilité électromagnétique et aspects du spectre radioélectrique (ERM) – Caractéristiques techniques et méthodes de mesure pour les radiotéléphones VHF portables des engins de sauvetage.
- **ETSI EN 301 466** : Compatibilité électromagnétique et aspects du spectre radioélectrique (ERM) ; Caractéristiques techniques et méthodes de mesure pour les appareils radio téléphone VHF duplex pour les installations fixes dans les engins de sauvetage.
- **Partie 80 des régulations FCC.**

III. BANDES DE FREQUENCES:

Bandes de fréquences
156 – 162,0375 MHz

Les bandes de fréquences utilisées et les conditions d'utilisation sont celles déterminées par l'ANRT et précisées au niveau des décisions en vigueur du Directeur Général de l'ANRT.

IV. CARACTERISTIQUES RADIOELECTRIQUES

- Les équipements sous test doivent être conformes aux exigences spécifiées dans l'une des références normatives susmentionnées.
- Les tests doivent se dérouler conformément aux conditions et processus décrits dans les références normatives susmentionnées.